

de au Vingtème Arrondissement de PARIS EN VUE DE RECLAMER LA QUALITE DE FRANÇAIS

L'An mil neuf cent quarante huit le Vingthuit Mars  
 par devant Nous, Juge de Paix d au Vingtème Arrondissement de PARIS

s'est présenté M. Kaufman Michel  
 né à Lodz (Pologne) le 11 juin 1914  
 profession de mechanicien tailleur demeurant à  
Paris 32 Rue des Saussaies  
 titulaire d'une carte d'identité HS AE 03 561

Mineur de moins  
de 16 ans

délivrée le 1<sup>er</sup> octobre 1947 par M. le Préfet de Police  
à Paris valable du 1<sup>er</sup> octobre 1947 au  
31 septembre 1950

lequel nous a déclaré que de son mariage avec M<sup>me</sup> Anna Fodner  
 née à Dobra (Pologne)

il est issu un enfant prénommé Hélène  
 née à Nitbars (Pologne)  
 le 3 août 1943 résidant

avec ses parents

et que voulant, bien qu'il soit encore mineur, lui assurer la qualité de Français, il réclamait au nom de celui-ci la nationalité française, en vertu des dispositions de l'article 52 du Code de la Nationalité française.

A l'appui de sa déclaration à laquelle seront joints :

- 1° le bulletin n° 2 du casier judiciaire;
- 2° un rapport de moralité et de loyalisme;
- 3° un procès-verbal relatif à l'assimilation;
- 4° un certificat médical établi conformément aux dispositions de l'article 8, 3° du décret de 2 novembre 1945,

le sieur Kaufman après avoir affirmé qu'il n'était pas l'objet d'un arrêté d'expulsion, ni d'un arrêté d'assignation à résidence n'ayant pas été rapporté dans les formes où il est intervenu, nous a présenté son titre de séjour et nous a remis :

- 1° l'acte de naissance du mineur en cause;
- 2° l'acte de mariage des parents;
- 3° tous documents relatifs à son séjour en France et qu'il a depuis cinq années en France sa résidence habituelle.

